

Connaissance de l'organisation sociale et médico-sociale

Objectifs

L'action sociale et médico-sociale s'effectue dans un cadre législatif et réglementaire qui légitime l'intervention socio-éducative et définit les missions des professionnels.

L'évolution des pratiques éducatives tend depuis plusieurs années à mettre l'usager des services ou établissements au cœur de l'action, au centre des préoccupations, au centre du projet. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale place les usagers au cœur du dispositif en déclinant non seulement leurs droits mais aussi les garanties de l'exercice de ces droits. Situer ainsi la personne accueillie (au cœur de l'action), c'est la reconnaître pleinement comme acteur, comme citoyen à part entière ou en devenir (art.2 de la loi du 2 janvier 2002). Il s'agit donc de lui permettre d'effectuer des choix éclairés, réfléchis, acceptés et assumés (art. 7 de la loi du 2 janvier 2002, alinéa 3). Pour aider la personne à réaliser ses choix, il faut lui permettre de connaître ses droits et ses devoirs. Il faut donc que les intervenants sociaux et médico-sociaux aient eux-mêmes une connaissance suffisante du contexte juridique dans lequel ils interviennent, des droits des usagers qu'ils accueillent, de leurs droits et de leurs devoirs en tant que professionnels.

Cette intervention se propose d'aborder les grands changements intervenus dans le cadre juridique notamment au travers de la loi du 2 janvier 2002 venue réformer la loi du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales, et celle du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.

Elle vise également à permettre aux participants une remise à jour de leurs connaissances en fonction des manques et des besoins ressentis par rapport au contexte juridique du secteur. Un temps sera donc consacré aux demandes des participants sur tout point lié au contexte juridique du secteur.

Contenu

Missions et organisation du secteur social et médico-social

1^{er} jour - seront abordés l'esprit de la loi du 2 janvier 2002, la définition des finalités et des missions de l'action sociale et médico-sociale, ainsi que l'organisation du secteur. Un rappel si cela s'avère

nécessaire sera fait sur la répartition des compétences des acteurs territoriaux dans le secteur social et médico-social.

Enfin, seront abordés les droits des usagers et les moyens prévus par la loi pour garantir ces droits.

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées – réponse aux demandes des participants.

2^e jour - Etude de cette loi qui réforme les textes du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées tant dans sa philosophie que dans les grands changements qu'elle introduit en matière de compensation et de ressources, de scolarité, d'emploi, d'intégration sociale. Seront détaillés l'ensemble des dispositifs spécifiques mis en place par cette nouvelle loi.

Pourront également être abordés des demandes des participants sur d'autres points touchant au contexte juridique du secteur.

Secret professionnel et responsabilité civile et pénale – réponse aux participants.

3^e jour - Au cours de cette troisième journée, nous aborderons les notions de secret et de discrétion professionnels et comment elles s'appliquent aux différents professionnels du secteur. Seront également abordés quelques éléments de responsabilité civile et pénale et réponses à des demandes plus spécifiques.

Intervenant

Philippe FAITY,
formateur permanent à l'IFRAMES le Campus
DESS Droit des Interventions Sanitaires et
Sociales des Collectivités Territoriales

N/B : l'action de formation ne pourra commencer qu'avec un minimum de 6 personnes

32

Durée

3 jours (21 heures)

Dates

nous consulter

Coût

551 euros

Lieu

IFRAMES
Le Campus